



CHARTRE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

La commune d'Éragny-sur-Oise représentée par son maire, Thibault HUMBERT.

France Adot 95 représenté par Christiane PELLIER Présidente de France ADOT

Convient d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité. Cependant, malgré tous les efforts des professionnels de santé, des associations militantes, de l'Agence de la biomédecine et du ministère de la Santé, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en effet en France, faute d'organes. Et ce, alors que la loi française prévoit désormais que nous soyons tous présumés consentants au don de ses organes, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant.

Nous souhaitons ainsi donner une visibilité maximum à cet enjeu majeur de santé publique, afin que chaque Français fasse régulièrement part de son choix concernant le don de ses organes après sa mort, comme, par exemple, lors de la « journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe » qui se tient le 22 juin. L'objectif consiste à réduire significativement un taux d'opposition encore malheureusement très élevé en France (plus de 30%), qui s'explique trop souvent par un manque d'échanges sur le sujet.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français y soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé autour de lui, si bien que leur volonté ne peut pas être respectée. Dans 1/3 des cas, dans le doute, les proches préfèrent rapporter une opposition et le prélèvement ne peut donc avoir lieu.

En devenant « Ville ambassadrice du don d'organes », nous souhaitons participer à ce mouvement solidaire national qui permet de sauver des milliers de vie chaque année. La finalité recherchée est donc de promouvoir et contribuer à la visibilité du don d'organes, d'informer sur cette belle cause solidaire et d'amener le sujet au sein de tous les foyers, afin d'augmenter le nombre de greffes et réduire les décès dus aux manques de dons.

Deux axes de réflexion et de travail se dessinent :

- Développer une véritable culture du don à l'intérieur de la commune : c'est en en parlant régulièrement et en banalisant le sujet que nous arriverons à faire reculer le taux d'opposition et à faire que tous les donneurs qui le souhaitent soient bien prélevés ;
- Promouvoir le ruban vert, symbole du don d'organes et de remerciements aux donneurs et à leurs proches



Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la commune d'Éragny-sur-Oise se propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" (VADO) avec le soutien du Collectif Greffes+ en installant à ses principales entrées un panneau VADO, comprenant un ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes », et en les tenant toujours visibles.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de la mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, la commune peut à sa discrétion organiser d'autres actions :

- Réaliser une manifestation ou information le 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs) en y conviant les médias locaux, ou en s'associant à un événement organisé à proximité de ces dates. Cette date constitue en effet l'occasion parfaite pour sensibiliser et instaurer le dialogue entre proches ;
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées (en lien avec l'Education Nationale) et les entreprises de la commune, afin de diffuser des informations et de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public ;
- Mettre en place un "arbre de vie", lieu de recueil et de remerciements aux donneurs et à leurs proches ;
- Diffuser via les bulletins et médias municipaux une information auprès des concitoyens sur l'importance de parler en famille du don d'organes ;
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe ;
- Réaliser toute autre action que la commune jugera nécessaire.

Le Collectif G+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait le 26/07/2024 à Éragny-sur-Oise.

Le Maire

Présidente France Adot 95

Thibault HUMBERT

Mme PELLIER Christiane